

<http://jesuschristenfrance.fr/revolution-dite-francaise/article/l-heure-du-royaume-de-france>

L'heure du royaume de France

- Révolution dite française -



Date de mise en ligne : mardi 27 mars 2018

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

« L'heure du royaume de France est-elle venue ? »

Préface de Jean Tulard de l'Institut, Éditions Via Romana, 324 pages, 12Euros

« Le titre de mon dernier ouvrage n'est autre que la réflexion de Luther, selon Michelet, apprenant la terrible défaite française de Pavie, en 1525. Le Réformateur allemand y voyait un signe annonçant peut-être la fin de notre pays, d'autant plus que le roi y avait été fait prisonnier. Ce dernier était d'ailleurs conscient de l'ampleur du drame : " Tout est perdu fors l'honneur ", avait-il écrit à sa mère. Et la France demeurait un pays riche quoique vaincu ! La rançon royale fut payée et notre pays reprit sa marche en avant, devenant jusqu'en 1789 le premier pays d'Europe, arbitre du bon goût, des arts en général et surtout de la paix. De 1774 à 1789, durée du règne personnel de Louis XVI, il n'y eut aucune guerre en Europe. La France avait le pouvoir de les empêcher. Elle le fit par deux fois ! Mais il avait fallu mener un combat dispendieux contre l'Angleterre, certes pour aider " les insurgents " d'Amérique, mais aussi et surtout pour avoir la possibilité de reconstruire une marine moderne garante de notre liberté de commerce. La dette de l'Etat était très lourde, mais non sans solutions. Pour faire bref, tout reposait sur une réforme fiscale adaptée aux nouvelles données de la société. Les privilégiés devaient renoncer à " leurs droits acquis ", et pour cela être animés de sentiments fraternels et altruistes. L'Eglise devait donner l'exemple, parce que le roi de France était son fils aîné et qu'elle constituait le premier ordre du royaume " très chrétien " (et aussi le plus riche).

Mais en cette fin de 18e siècle, l'esprit de charité chrétienne était, dans bien des classes dirigeantes, supplanté par l'individualisme de la philosophie des Lumières, tout comme le sens de l'honneur par celui du profit. C'est pour cette raison que toutes les tentatives de réformes royales furent bloquées par cet immobilisme savant dont les privilégiés français ont le secret depuis cette époque ! L'Eglise catholique n'échappa pas à cette mode, en refusant le moindre sacrifice financier à l'assemblée des notables de 1788. Et elle perdit tous ses biens en 1789, sa liberté en 1790, la vie d'une grande majorité de ses prêtres et de beaucoup de ses fidèles en 1792, dès la chute de la royauté, après le 10 août. Pour en arriver là et à une suite qui allait devenir de plus en plus sanglante, on avait fait suivre l'immobilisme par le terrorisme.

Terrorisme d'hier, terrorisme d'aujourd'hui

Si les causes de nos malheurs et de notre inexorable décadence depuis plus de deux siècles sont toujours contestées, quand elles ne sont pas occultées, ce qui nous pourrit la vie aujourd'hui est en revanche très clair. Le terrorisme qui a engendré la première république est toujours là. Apparemment tout le monde le condamne, avec des nuances certes... mais soyons encore patients. En revanche ce qui est intellectuellement intolérable, mais hélas compréhensible en cette époque d'amnésie historique c'est d'entendre les défenseurs des idéaux de la République révolutionnaire, persévérer dans cette référence funeste tout en prétendant combattre la barbarie ! Une communauté, une idéologie, un système politique n'échappent jamais aux conditions dans lesquelles ils sont nés. La République révolutionnaire que tous nos dirigeants politiques ne cessent d'invoquer a vu le jour à la suite d'une longue série d'actes inspirés par un terrorisme des plus élaborés qui va trouver son apogée avec Robespierre et la Terreur. Pire, il va perdurer au

travers de l'idéal patriotique de la Révolution pour lequel il est préférable de mourir pour sa patrie que de vivre pour elle ! Qu'on me comprenne bien, loin de moi l'idée de critiquer qu'on puisse choisir de mourir pour sa patrie, si c'est là la seule façon d'accomplir son devoir en accord avec son honneur. Le lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame est mort non seulement en héros, mais en saint comme le Père Maximilien Kolbe qui en juillet 1941 à Auschwitz prit la place d'un père de famille condamné avec neuf autres prisonniers par les SS à mourir de faim en représailles à l'évasion d'un autre détenu. Dernier survivant du groupe, il fut achevé par une piqûre de phénol. Cela dit, il eût été plus beau pour le prêtre que je suis que le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame et le Père Maximilien Kolbe vivent pour leur patrie en faisant bénéficier leurs frères de l'amour de leur métier. Mais, face au terrorisme, ils ont fait l'un et l'autre le meilleur choix en fonction de leur devoir et de leur honneur. Mais on ne peut prendre son parti d'un système qui ne fonde l'héroïsme que sur la mort. Que de gendarmes et de prêtres sont des héros au quotidien dont on ne parlera jamais ! Il est vrai qu'ils ne font qu'entretenir la vie ! Quel intérêt médiatique ?

C'est pourquoi, quand, à juste titre, nous honorons ceux qui sont morts pour combattre la culture de mort, il ne faut jamais oublier de la dénoncer et de la mettre à nue.

Mon livre a l'ambition d'aider à cette entreprise. Il invite à une remontée dans le temps à partir d'une réflexion sur ce qui achève de détruire notre pays. J'emploie cette expression parce que je ne me fais pas beaucoup d'illusions. A vues humaines, nous sommes perdus car il est trop tard ! Mais je crois aux miracles. On me dira que je suis payé pour cela ! C'est vrai ! Mais fort mal, ce qui ne m'empêche pas d'y croire sans me mettre en grève ! Il restera aux " forces contraires " à me mettre à la retraite pour sénilité.

La crise de l'autorité

Le problème sur lequel nous butons aujourd'hui est d'abord d'ordre religieux. Il tient en une phrase du prologue de notre dernière constitution républicaine en date (1958) : " La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ". J'explique dans mon livre comment nous en sommes parvenus à pareille absurdité ! Il faut remonter jusqu'en 1789 pour comprendre. La séparation des Églises et de l'Etat de 1905 n'est que la douloureuse conclusion d'un combat à mort engendré par la société moderne issue des Lumières contre le catholicisme. Il importe d'en connaître les différentes phases : Concordat napoléonien, ses articles organiques, leur rupture en 1905, avec la loi de séparation. Tout cela nous ramenant à l'entreprise révolutionnaire et son point culminant, la Terreur avec le culte de l'Être Suprême, autrement dit la prétention de l'Etat d'imposer sa domination totale sur les hommes par une religion civile justifiant un terrorisme étatique. Ce but, officiellement refusé par la chute de Robespierre, demeure en fait toujours présent dans ce qu'il est convenu d'appeler notre modernité.

Dès mon avant-propos, " j'annonce la couleur " pour ne pas tromper mon lecteur. Partant du constat de la dégradation, à mon avis irréversible de l'Autorité en France, je pense que le retour à une royauté sacrée (à Reims) est la seule issue qui nous reste si nous voulons remonter la pente. Pourquoi en effet hésiterions nous entre un système qui en quatorze siècles a construit notre pays et qui a su à chaque fois s'adapter quand il le fallait sauf pendant les années qui ont précédé la Révolution (à cause d'une conjuration diabolique) et la république qui a inauguré la décadence de la France, les trois premières se terminant par une dictature militaire, la quatrième par un pouvoir personnel heureusement intelligent mais incapable de par sa nature même d'assurer une continuité durable. La cinquième république est en effet depuis 1962 une monarchie élective, dont je relève ici plusieurs défaut : tout d'abord le coût exorbitant d'une élection présidentielle, cause majeure du pourrissement de la vie politique, du trop grand pouvoir des médias, du dégoût des français (montée croissante de l'abstention). Depuis le départ du général de Gaulle, les élections présidentielles ont coûté de plus en plus cher. Le gagnant étant toujours le chouchou des puissances d'argent et des médias (sans oublier les instituts de sondage, dans les mains, gantées ou non, des dirigeants des médias). Cette puissance apparaît à beaucoup comme tellement irrésistible qu'ils ne vont plus voter, et qu'ils en arrivent même à douter de l'impartialité de certains juges ! J'ajoute à ce problème de coût

celui de la manipulation de la volonté des électeurs au travers d'un fractionnement de l'électorat par le jeu des partis et par celui des grands médias gouvernés par ces puissances d'argent. De fait la réforme de l'élection présidentielle voulue par De Gaulle aura paradoxalement renforcé le pouvoir des partis et placé le président sous la tutelle de puissances financières : le suffrage universel direct a remplacé l'élection indirecte par les quelque 1000 parlementaires en une élection faite non par 30 millions d'électeurs mais par une vingtaine de féodaux à gros capitaux.

Bref, comme tout ce système repose sur l'autorité, reconnue ou non du Chef de l'Etat, il doit dès son élection partir à la conquête de l'électorat qui s'est abstenu, de ceux qui ont voté contre lui, sans décevoir ses partisans. Mission impossible, sauf avec une pratique astucieuse de l'enfumage, et là, on retrouve encore les médias et les sondages !

Mais il est des sujets où cette technique se révèle rapidement inefficace, en France en particulier. Toucher les français dans leur possibilité de consommation et leur sécurité est dangereux. Surtout quand ceux-ci sont déchristianisés depuis plus de deux siècles. En voulant vider le mot foi de son sens, on a fait perdre le sien au mot sacrifice ! En chassant Dieu et le roi, son représentant sur terre pour le temporel et le protecteur du spirituel, garant de son bon exercice, et se confondant par la même avec la patrie, pour remplacer le tout par le concept abstrait de Nation moderne (que je n'identifie pas aux nations « bibliques »), coupé de toute racine spirituelle, on a déséquilibré pour longtemps l'autorité dans notre pays.

La Laïcité perverse

Mes chapitres I et II examinent les raisons qui ont amené à rompre en 1905 le Concordat napoléonien et pourquoi on a si longtemps hésité à le faire. L'hostilité des Papes à cette rupture n'était pas seule en cause, pas plus que l'attachement à cette alliance qu'eurent les différents gouvernements qui dirigèrent la France de 1801 à 1879 (démission du Maréchal de Mac Mahon Président de la République). Les successeurs, Grévy à la présidence de la République et Ferry à différents ministères, bien qu'anti religieux et anti cléricaux, ayant dit maintes fois leur intention de rompre le Concordat se gardèrent bien de le faire, tout comme plus tard Émile Combes, le plus déterminé d'entre eux. Encore en 1902, à son arrivée au pouvoir il ne voulait rien changer. Mais, contrairement à ses prédécesseurs, il avait repris une politique anti catholique très dure, utilisant les retombées de l'affaire Dreyfus et les erreurs incontestables commises par la majorité des catholiques de France à ce moment-là.

J'ai essayé de montrer que de 1879 à 1905, et plus tard encore, le Magistère catholique ne fut jamais la dupe de personne et ne trahit absolument rien de ses idéaux. J'ai écrit plusieurs pages et cité des documents qu'on passe généralement sous silence à propos de ce qu'on appelle à tort le ralliement en 1892. Il faut simplement tenir compte du fait que Jules Ferry n'était pas Émile Combes, et que si tous deux faisaient également référence à la Révolution, le premier était l'héritier spirituel de Condorcet, le second de Robespierre, via Lepelletier de Saint Fargeau en matière d'instruction publique ! Ces deux tendances existant encore au sein de l'Education nationale, il importait de les relever !

De même il fallait expliquer l'opposition de la Papauté à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Je rappelle, toujours dans ces deux chapitres la constance de cette position au travers de trois Papes aussi différents que Léon XIII, Saint Pie X et Pie XI. La loi de 1905 a été condamnée comme hérétique par les deux derniers Papes cités. Aucun successeur n'est revenu sur cette question. S'il le faisait, il ne pourrait que confirmer les affirmations de leurs encycliques.

Le fondement totalitaire de la République

La rupture de 1905 et les violences qui ont suivi rappellent la première de toutes les ruptures. C'est pourquoi j'ai consacré un chapitre entier (le III) à l'action de Robespierre, « ce prêtre », selon l'expression du pasteur Rabaut Saint Etienne qui périt guillotiné. Je me suis reporté aux discours de l'Incorruptible dans l'édition qu'en a fait Jean Poperen qui compte parmi ses admirateurs. Ce qu'intellectuellement je peux comprendre. Comme je veux faire aussi sentir la logique terrible de Robespierre et expliquer par là, son emprise sur la

Convention. Parce qu'il est intervenu à un moment décisif de notre histoire, avec des conséquences nationales et internationales, il a droit à une étude sérieuse et objective, pour ce qu'il était réellement et non pour ce qu'on voudrait qu'il ait été !

D'abord, c'est un authentique disciple de Rousseau. Il n'a que trop bien compris son maître, tout comme son ennemi Voltaire. C'est de plus un vrai spiritualiste qui, comme l'avait déjà remarqué Mirabeau croyait tout ce qu'il disait. C'est enfin un calculateur habile, gardant suffisamment son sang-froid pour contrôler la Révolution et faire mentir, pour un temps court, Joseph de Maistre, car il mènera la Révolution jusqu'à la fête de l'Être Suprême le 8 juin 1794. Mais ce demi succès ne satisfera pas le jusqu'au boutiste qu'il était. Malgré la victoire politique qui suivit, les lois de Prairial du 10 juin 1794 instituant la grande Terreur, la victoire militaire de Fleurus du 26 juin 1794 qui aurait pu consolider son gouvernement, il perdit le moral (tombea malade entre autre) avant de perdre sa tête le 28 juillet 1794, suite aux affrontements avec la Convention lors des journées des 8 et 9 thermidor. Tous ses discours, y compris le dernier, du 8, sont importants. L'entreprise totalitaire qu'ils manifestaient laissera des traces partout en Europe et inspireront les totalitarismes. Et face au terrorisme d'aujourd'hui on peut se demander si l'Être Suprême exigeant du sang et encore du sang n'a pas étendu son influence au-delà de la sphère judéo-chrétienne, ce qui expliquerait la manière dont la laïcité, elle aussi issue de la Révolution, comprend et traite ce terrorisme.

Il est clair en tout cas que Robespierre voulait changer radicalement de civilisation. Faire table rase du catholicisme impliquait de faire aussi disparaître la royauté et le sacre, ce dernier, à Reims étant sa véritable lumière. D'où le titre de mon chapitre IV, consacré aux origines bibliques de cette cérémonie, ce qui fait relire certains textes importants de l'Ancien Testament et se reporter à la liturgie elle-même, du moins aux éléments qui m'ont paru les plus importants et que je cite.

Du sacre de Reims

La Bible tout d'abord ! Les différents textes, à l'origine de la monarchie israélite, montrent bien la lucidité des sages d'Israël sur les risques et les dangers du pouvoir royal. Ils ne prétendent donc pas instaurer un système parfait. Seul Dieu est parfait. Le roi n'est pas de nature divine comme dans les autres monarchies orientales de cette époque ancienne. Il est fils de Dieu par adoption. L'onction d'huile est le signe de cette filiation spirituelle. Elle ne peut toucher que le front d'un descendant de David selon la chair. Le sacre ne fait donc pas le roi, il le met à part autant qu'il le protège des corruptions du pouvoir.

Le déroulement liturgique est du plus haut intérêt. On peut faire le parallèle avec la liturgie du sacre des évêques, pourvu qu'on se réfère à celle qui était en vigueur avant la récente réforme liturgique. Le roi devient un évêque laïque. Il n'a pas le pouvoir sacerdotal issu de la succession apostolique. Il ne peut pas, par exemple célébrer la messe, ni enseigner la doctrine et encore moins décider en cette matière. Mais, par serments, il est le garant de l'orthodoxie religieuse de ses sujets, ce qui lui donne le droit de proposer au Pape des prêtres pour l'investiture canonique épiscopale. Il promet aussi de bannir les hérétiques. Mais comme garant de la paix religieuse en son royaume, il aura en fait liberté de le faire ou de ne pas le faire. Dès le début des guerres de religion en France, sous le règne de Charles IX, les souverains français n'appliquèrent pas toujours complètement ce serment. Henri IV en 1598, alla même carrément à l'encontre avec l'édit de Nantes et Louis XVI de même en accordant l'état civil aux protestants en 1787 par un édit de tolérance, contre l'avis des parlements et des dévots de son entourage. Il avait chargé Malesherbes d'accomplir le même travail pour les juifs, mais les événements de 1789 l'en empêchèrent. Quant à Charles X dernier roi sacré en 1825, il fit simplement supprimer ce serment de la liturgie, Concordat oblige, et invita les pasteurs protestants à Reims. Ce qui nous montre au passage les possibilités d'adaptation de cette cérémonie pourvu que l'essentiel soit respecté.

Pouvoir politique et religions

Celle-ci règle aussi en la personne du roi sacré la délicate question des relations entre le pouvoir politique et

les religions. Ce pour quoi, il est faux de parler d'alliance du trône et de l'autel à propos de ce qui existait sous l'Ancien Régime. Un « contrat de mariage. » n'était pas nécessaire. L'union libre suffisait. Dès ses origines le christianisme, quelle que soit sa forme avait soigneusement distingué le politique du religieux (Dieu et César), quant aux juifs, ils avaient été à la même école de par l'histoire de leur monarchie, puis par l'expérience de la diaspora. Et le politique et le religieux ayant leurs biens propres, il n'y avait pas d'assujettissement financier. Mon livre explique pourquoi et comment il a fallu en arriver au Concordat et pourquoi cette alliance du trône (ou d'un autre pouvoir) et de l'autel fit naître un cléricisme qui allait engendrer fatalement son contraire. Au point où en étaient arrivées les choses en 1903, la rupture de 1905 était quasiment inévitable, tout comme ses accommodements au cours des débats parlementaires de 1905, menés avec maestria par Aristide Briand. Mais de même que les articles organiques du texte napoléonien de 1802 n'auraient dû constituer qu'une étape dans la pacification des relations entre les églises et l'Etat, il aurait dû en être de même avec la loi de 1905. Or tel n'est pas le cas, malgré des signes encourageants à partir de 1924 pouvant laisser penser qu'on allait peut-être reconsidérer en France les relations entre l'Etat et les religions. Pour ceux qui réfléchissent à ce grave problème depuis cette période et qui savent fort bien qu'il est des événements historiques qui ont laissé une trace ineffaçable, il ne s'est jamais agi de revenir au Concordat, ni de remettre en cause la laïcité de l'Etat (pourvu que celle-ci demeure une stricte neutralité). Sans vouloir non plus copier la situation d'Ancien Régime, il y avait volonté de redonner à l'Etat sa place dans la gestion du religieux qui lui revient, celle qui concerne l'ordre public et le « vivre ensemble. », d'autant plus nécessaire que depuis 1905, l'islam tient une place importante dans la France métropolitaine. Cette religion depuis ses origines, ignore la distinction du politique et du religieux. Un Calife ne peut régner que politiquement et religieusement, sous peine de n'être rien, ou de se voir supplanter par un roi, un sultan ou un président de la république, qui, dans les faits, assumera ce rôle totalitaire. Ce n'est pas une critique, c'est un constat ! Autrement dit, un Chef politique laïc, devant ignorer toute religion au nom des principes constitutionnels qui régissent son pays, et du même coup n'appartenir à aucune, ou jouant ce rôle ne représente rien pour un musulman. Et soyons francs, il met mal à l'aise les membres de la communauté d'où il vient. Il plait certes à quelques maniaques de l'anti religion, dont l'avenir est au mieux au musée Grévin. Les urnes, en ce qui les concerne ne recevront que leurs cendres ! Les bulletins de vote viendront d'ailleurs, si les Français se remettent à penser que voter peut servir à quelque chose. Mais il n'est pas sûr que les urnes se bourrent alors de bulletins laïques et républicains, et que, si union sacrée il devait y avoir, ce « sacré. » reproduise celui de 1914 !

Du point de vue musulman, un Calife français - ou équivalent, comme le Mohammed Ben Abbas énarque, président du parti « Fraternité musulmane » de Houellebecq - constituerait une possibilité. Je ne suis pas sûr en revanche que les autres religions y trouveraient leur compte. Aussi, à bien y réfléchir, un roi catholique constituerait la meilleure des solutions et la plus sûre garantie de la neutralité du pouvoir politique. Le sacre, l'assujettissant au catholicisme, par les serments qu'il lui imposerait, l'obligerait à veiller à la liberté religieuse, garante de la liberté des consciences. Les textes du Magistère sont tout de même plus fiables que des promesses électorales. Les non chrétiens, dont les musulmans, faisant passer le sens du sacré et le désir de voir respecter leurs libertés de français à part entière ne s'y tromperaient pas, dans leur majorité du moins. Pourquoi en effet, eux ou leurs ancêtres ont-ils choisi de s'établir en France, sinon parce qu'ils y appréciaient la manière dont on y vivait, sa culture, sa civilisation ? Ceux qui ont étudié sérieusement l'histoire du pays, et qui sont plus nombreux qu'on ne le croit savent mieux que les Français dits de souche ce que la France doit à ses origines chrétiennes. Et pour encore une grande majorité de français musulmans, je sais qu'il y aurait une nette préférence pour un roi catholique plutôt que pour un Calife qui risquerait de leur imposer la charia, qui ne les attire pas plus que le baptême chrétien. Un chef d'Etat laïque inspire de moins en moins confiance à la communauté musulmane, tout comme aux autres confessions religieuses, car on sait maintenant que sa laïcité est à géométrie variable, liée aux sondages et à ses espoirs électoraux. Ligotée par la loi de 1905, la République prisonnière de son idéologie ne pourra jamais régler la coexistence des différences religieuses en France, et tout aussi gravement les questions sociales. Ces dernières demandent un esprit de fraternité, beaucoup plus profond que celui qui émane de notre devise républicaine. C'est dans l'Evangile qu'il faut aller le chercher, c'est par la doctrine sociale de l'Eglise qu'on peut le mettre en application.

L'heure du Royaume de France est-elle venue ?

Je conclus sur une précision quant à la distribution des pouvoirs (que je traite dans ma conclusion) et pour cela je rappelle que la première expérience parlementaire sérieuse s'est faite en France en 1814 avec Louis XVIII et la Charte. Je recommande à ce sujet la lecture du livre de Chateaubriand « La monarchie selon la Charte. », dont je me suis beaucoup inspiré. C'est depuis cette période que fonctionne avec harmonie en France le bicamérisme. La constitution de la Ve République n'aurait donc pas à subir trop de changements, sinon la suppression de l'élection présidentielle, cause du pourrissement de bon nombre de nos affaires publiques et de l'exercice de trop grands pouvoirs par des entités irresponsables. Un chef d'état qui n'a comme souci que d'incarner la continuité des intérêts de la nation et non sa réélection peut prétendre représenter tous les français, et agir comme un véritable arbitre. Il peut aussi redonner aux partis politiques et à leurs chefs toute leur liberté en veillant à ce qu'ils ne soient pas distraits de leur feuille de route : convaincre que leur programme est le meilleur. Et le prouver ! D'abord en gagnant les élections, ensuite en mettant en oeuvre ce qu'ils ont promis, en étant clairement responsables devant le Parlement. Et là encore leur premier souci sera de réussir et non de prétendre rassembler tous les français, au risque de tricher sur leur programme. Car c'est en tombant dans ce travers qu'on dégoûte ses concitoyens de la vie politique et qu'on se condamne à l'inaction. L'excuse du rassemblement du peuple, qui masque en fait le désir de réélection à tout prix, ne pourra plus tenir devant la présence d'un roi. Mais, comme on l'aura compris en lisant ces lignes de présentation, admettre et comprendre cela impose une conversion des Français, passant par la redécouverte de leur histoire en réapprenant à aimer beaucoup de choses qu'on s'est efforcé de leur faire détester en les caricaturant. »

Père Michel Viot

Site source à consulter

[Michel Viot | heure du Royaume de France](#)